



Dossier de presse
Février 2025

Projection : le canal de Loëze après suppression du béton au niveau de la rue de la Croix Blanche



Dossier de presse téléchargeable via le QR code →



Jean-Louis FAVIER
Président de Reyssouze et Affluents

Les élus de la collectivité s'engagent à répondre aux attentes locales et à adapter notre société aux changements climatiques grâce à un programme de travaux ambitieux et exemplaires. Début 2023, Reyssouze et Affluents, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, ainsi que le Département de l'Ain ont signé un contrat environnemental de 7,8 millions d'euros. Ce contrat, couvrant 11 actions de restauration et de préservation des milieux aquatiques entre 2022 et 2024, concrétise l'engagement du territoire et la confiance de nos partenaires.

Le projet «ReyDeca» est l'action la plus ambitieuse dans ses intentions et dans sa réalisation. Elle inclut la rénovation du Canal de Loëze, construit dans les années 60 pour protéger la ville des inondations. Le retrait du béton permettra à l'eau de s'infiltrer et à la végétation de pousser, apportant fraîcheur et biodiversité en ville. Les travaux s'étendront de l'avenue Amédée Mercier à l'allée des Violettes. Des études hydrauliques garantissent le maintien de la protection contre les inondations, et de nouveaux aménagements permettront aux habitants de profiter des zones humides, avec un parcours pédagogique prévu.



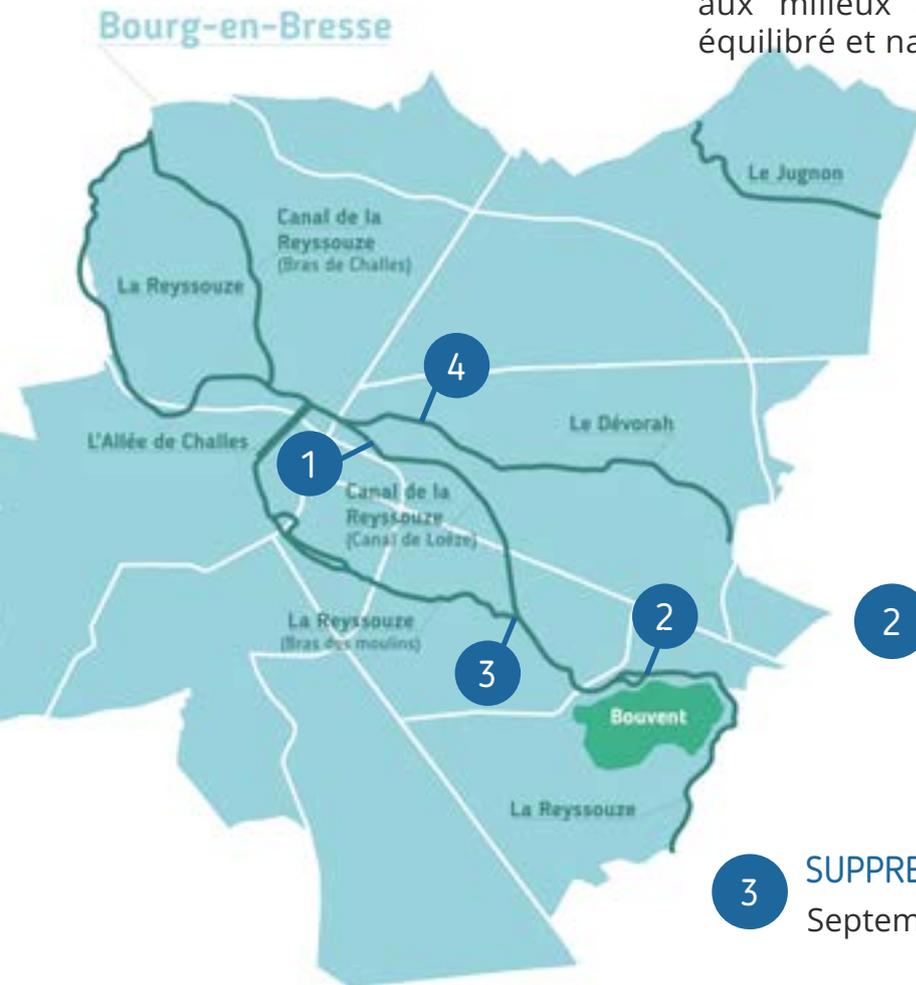
Baptiste DAUJAT
Vice-président de Reyssouze et Affluents et délégué de Grand Bourg Agglomération

À Bourg-en-Bresse, nos rivières ont été profondément modifiées par l'homme depuis les années 50. Leurs lits ont été élargis et ont subi des transformations qui ont eu des conséquences notables : envasement, difficultés de régulation des eaux et perte de biodiversité.

Aujourd'hui, nous lançons une phase de travaux pour réhabiliter ces cours d'eau et restaurer leur connexion avec les zones humides environnantes. Ce projet ne se limite pas à modifier des aménagements du passé ; il représente un pas décisif vers une ville durable, résiliente et habitable. En restaurant les milieux aquatiques au cœur de la ville et en les adaptant aux défis du changement climatique, nous renforçons la capacité de Bourg-en-Bresse à faire face aux événements extrêmes tout en améliorant la qualité de vie de nos citoyens.

→ LE RÉCAP' DES 4 PHASES DE TRAVAUX 2023-2025

De 2023 à 2025, le syndicat Reyssouze et Affluents améliore les rivières et le cadre de vie de Bouvent au stade Verchère à Bourg-en-Bresse. Quatre phases de travaux de réhabilitation se succèdent pour redonner aux milieux aquatiques un fonctionnement plus équilibré et naturel.



1 DÉBÉTONISATION DU CANAL DE LOËZE
Juillet 2024 → Août 2024*

2 RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LA REYSSOUZE
Août 2024 → Automne 2025*

3 SUPPRESSION DE LA VANNE DE PENNESSUY
Septembre 2023

4 RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU DÉVORAH
Octobre 2023 → Décembre 2023

* Végétalisation jusqu'en 2025

+ LES CHIFFRES DU PROJET



+ 1,6 km
de béton
supprimés



+ 4 km
de rivières et berges
renaturés



+ 12 000 arbres et
arbustes
plantés



+ 7,5 ha de zones
humides
restaurés



+ 2 vannes
supprimées pour favoriser
la continuité écologique



+ 1 pont
installé pour améliorer
la gestion des crues

1 DÉBÉTONISATION DU CANAL DE LOËZE

Juillet 2024 → Août 2024*

1,6 km de béton supprimés

3 ha de zones humides et mares créés

160 arbres et 2 880 arbustes plantés



Canal avant travaux



Projection : Canal après débétonisation

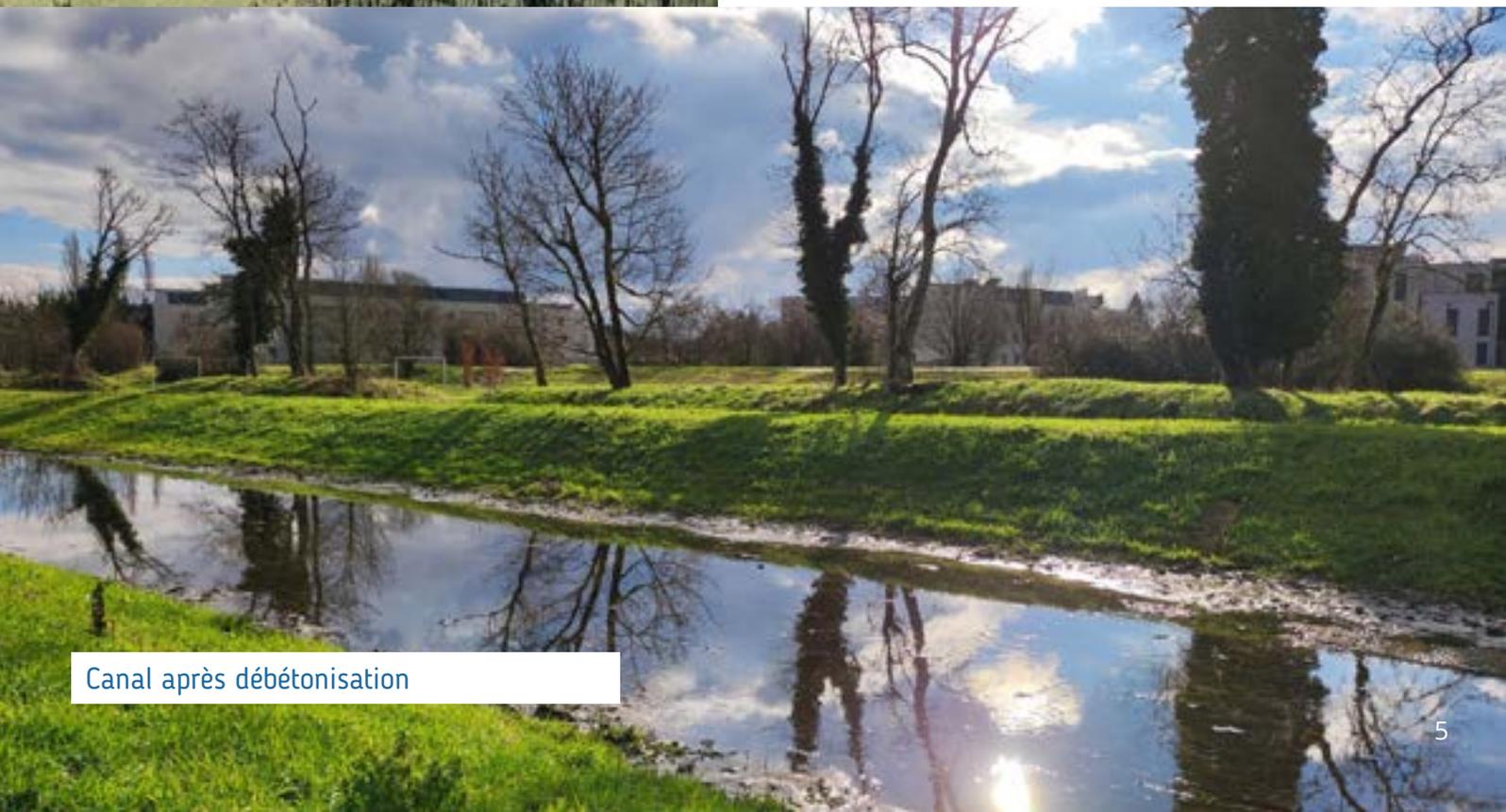
Le Canal de Loëze a été construit dans les années 60 pour protéger la ville des inondations de la Reyssouze.

Le béton a été retiré, permettant à l'eau de s'infiltrer à nouveau et à la végétation de se développer, apportant plus de fraîcheur en ville. Les travaux ont concerné le secteur allant de l'avenue Amédée Mercier à l'allée des Violettes.

Des études hydrauliques ont confirmé que le niveau de protection contre les inondations est maintenu.

Les habitants peuvent désormais profiter des zones humides, rendues accessibles grâce à de nouveaux aménagements. Un parcours pédagogique viendra compléter ces transformations dans les années à venir.

* Végétalisation jusqu'en 2025



Canal après débétonisation

2 RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LA REYSSOUZE

À venir

Août 2024 → été 2025

2,3 km de rivière et berges renaturés

3,2 ha de zones humides et mares créés

1 790 arbres et 6 560 arbustes plantés



Reyssouze avant travaux (sous les arbres à gauche)



Projection : Reyssouze reméandrée

La Reyssouze, à l'entrée de Bourg-en-Bresse, a été modifiée par l'Homme au fil du temps, notamment pour le moulin de Curtafray et par des travaux dans les années 60 et 80.

Aujourd'hui, la rivière a retrouvé un lit plus étroit et des berges en pente douce, avec de nouvelles plantations d'arbres et de plantes semi-aquatiques en cours. Ces aménagements améliorent la résilience de la rivière en été et renforcent sa connexion avec les prairies humides environnantes, essentielles pour la qualité de l'eau.

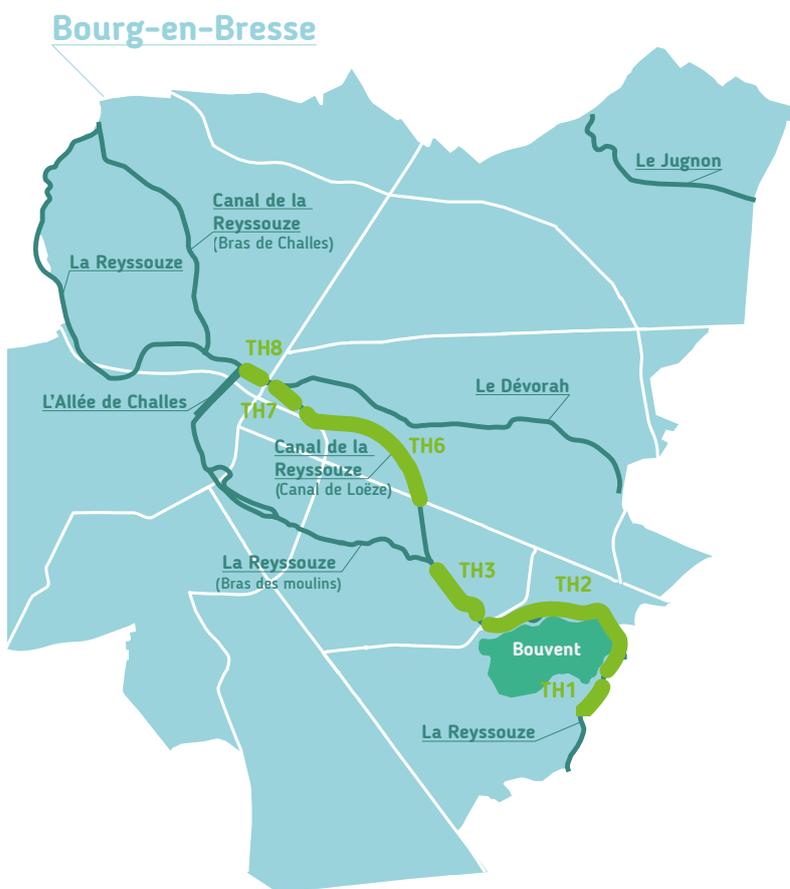
La suppression de la vanne de Curtafray facilite désormais le passage des poissons et des sédiments.

Des aménagements sont en cours de réalisation pour permettre aux habitants de mieux profiter du cours d'eau et des zones humides. Un parcours pédagogique viendra compléter ces actions dans les années à venir.



Aménagements des platelages dans la prairie

→ LES DERNIÈRES PHASES DE TRAVAUX



MAI 2025 :

Mise des copeaux au pied des plantations

JUIN 2025 :

Plantation des hélophytes

ÉTÉ 2025 :

Ouverture au grand public des nouveaux aménagements dans la prairie.

AOÛT 2025 :

Fin des travaux de terrassement sur le tour de Bouvent (TH2)

Fin des travaux de terrassement sur le chemin de la Hulotte (TH3)



Attention : ce calendrier est susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement des travaux et de la météo.



Aménagements sur le chemin de la Hulotte

3 SUPPRESSION DE LA VANNE DE PENNESSUY

Septembre 2023

1 vanne supprimée pour favoriser la continuité écologique

1 pont installé pour améliorer la gestion des crues

À la diffluence de Pennessuy, le système de vannage a été remplacé par un pont cadre en béton, assurant une meilleure gestion naturelle des crues et permettant la libre circulation de la faune. Ce pont sert également de passage pour la Traverse, une voie de mobilité douce traversant la ville.



Pose du pont cadre



Pont cadre après travaux

4 RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU DÉVORAH

Octobre 2023 → Décembre 2023

1,7 km de rivière et berges renaturés

1,3 ha de zones humides restaurés

50 arbres et 500 arbustes plantés

Des travaux ont été menés sur 1,75 km pour créer un nouveau lit sinueux et reconnecter la rivière à son marais, afin de préserver la biodiversité. En zone urbaine, des banquettes et des épis ont été installés pour diversifier les habitats aquatiques.



Aménagement du Dévorah dans la partie urbaine (rue du Pré Neuf)



Dévorah reméandré dans le marais

→ LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Ce projet fait partie des 11 actions du contrat environnemental signé en janvier 2023 par Reyssouze et Affluents et ses partenaires : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Ain.

Ce contrat environnemental a 3 objectifs pour le bassin versant de la Reyssouze :

- Gérer durablement la ressource en eau : reconquérir la qualité et prévenir les déséquilibres quantitatifs
- Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Redonner sa place à l'eau dans l'aménagement du territoire

Ce projet est également soutenu par le Fonds MAIF pour le vivant - Nature 2050. Alimenté par le dividende écologique de la MAIF (10 % des résultats annuels nets du groupe), il soutient des projets qui régénèrent la biodiversité et améliorent la résilience de nos territoires face aux risques climatiques.

Enfin, ce projet est labellisé Living With Rivers. Ce label a pour objectif de mettre en valeur les initiatives positives et l'engagement des acteurs ancrés dans les territoires en réponse aux grands défis que traversent les fleuves et les rivières.

Coût global du projet : 4 640 000 € HT / 5 570 000 € TTC

Ce projet est financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 10% par le Département de l'Ain et 10% par le Fonds MAIF pour le vivant - Nature 2050.



→ LES ENTREPRISES EN CHARGE DES TRAVAUX

Le marché public de travaux a été attribué aux entreprises suivantes :

LOT 1 : TERRASSEMENT



Entreprise mandataire :
FAMY TP
SAINT-DENIS-LES-BOURG



Entreprises cotraitantes :
FONTENAT
BOURG-EN-BRESSE



JACQUEMET
AMBÉRIEU-EN-BUGEY

LOT 2 : GÉNIE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGE



Entreprise mandataire :
TCHASSAGNE
SAINT-MARTIN-DU-MONT



Entreprises cotraitantes :
BALLAND
AMBÉRIEU-EN-BUGEY



Y.M. Entreprise
PLATEAU D'HAUTEVILLE

→ UN PROJET EN QUÊTE D'EXEMPLARITÉ

→ Un projet construit en concertation

La concertation a été menée de front avec les études de conception du projet depuis 2022. Quatre ateliers de travail et deux sorties terrain ont été réalisés en conviant les riverains et les usagers des secteurs de travaux, les conseillers citoyens de la ville de Bourg-en-Bresse et des associations. En s'appuyant sur le travail des participants, le projet a été adapté : création de pontons et cheminement PMR, compatibilité du tracé avec le parc de Bouvent et ses usages actuels, propositions de communication autour du projet, etc. Enfin les différents services techniques et élus de la ville de Bourg en Bresse ont été intégrés afin d'améliorer la mise en place du projet.

→ Un projet prenant en compte la biodiversité

Des inventaires écologiques ont été réalisés en 2022 et 2023 afin de recenser les espèces présentes sur et aux alentours des sites de travaux. Ce sont 647 espèces végétales et 630 espèces animales qui ont été observées dans des habitats globalement dégradés. Ce diagnostic a permis d'affiner le projet : évitement des espèces protégées, réduction des impacts de la phase travaux en optimisant les périodes et méthodes d'interventions, mise en place de mesures d'accompagnement.



Atelier de concertation

→ Un projet pour s'adapter au changement climatique

Ces travaux visent, par la débétonisation du canal de Loëze à créer une coulée verte dans le centre ville qui sera un îlot de fraîcheur, essentiel dans l'adaptation au changement climatique.

→ Un projet prenant en compte les usages

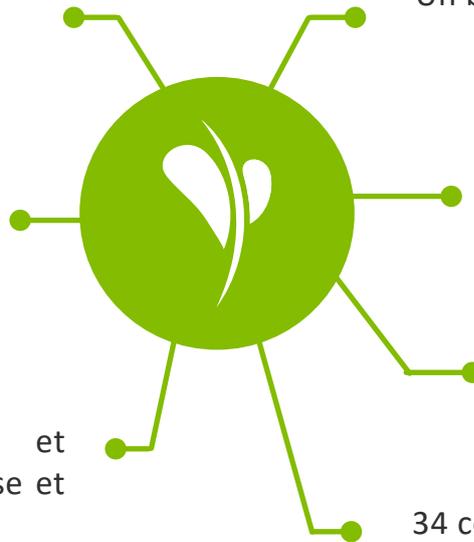
Dans la conception du projet, les usages ont été pris en compte au plus tôt. Ainsi, pendant la saison estivale, le parc de loisirs de Bouvent ne sera pas impacté par les travaux. Les voies piétonnes et cycles fermées pendant les travaux seront systématiquement accompagnées de déviation et de panneaux explicatifs. Les travaux ont été prévus en période estivale afin de limiter les désagréments sur les cheminements et les riverains.

→ REYSSOUZE ET AFFLUENTS : QUI SOMMES-NOUS ?

Un syndicat de rivières au service du territoire et des habitants

En charge de la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)

2 collectivités adhérentes :
Grand Bourg Agglomération et
Communauté de Communes Bresse et Saône



Un bassin versant de 500 km² situé en totalité dans l'Ain

400 km de cours d'eau et
12 380 ha de zones humides

La Reyssouze : 75 km
et une vingtaine d'affluents
principaux

34 communes et 100 000 habitants



La Reyssouze autour de Bouvent avant travaux

→ LES CONTACTS

Contact presse :

Emilie AUDOUX
Communication et participation citoyenne
emilie.audoux@syndicat-reyssouze.fr
06 58 36 19 38

Contact technique :

Emma RENARD
Chargée de mission
emma.renard@syndicat-reyssouze.fr
06 99 72 86 63



Aménagements sur le chemin de la Hulotte.



Reyssouze et Affluents
(Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze)

15 Place de la Résistance 01340 Montrevel-en-Bresse
04 74 25 66 65
secretariat@syndicat-reyssouze.fr



www.reyssouze-affluents.fr